

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NOLAY DU 31 MARS 2010

CONVOCATION DU : 25 MARS 2010
AFFICHAGE DU : 8 AVRIL 2010

PRESENTS : M. Jean-Pascal MONIN, Maire

Mme Martine TAUPENOT, MM. Pierre DEBLANGEY, Jacques BARBRY, Robert LORGES, Mme Marie-Claire GILLOT, Maires-Adjoints

MM. Pierre BARBIERY, Eric THEVENOT, Jérôme FLACHE, Romain CARRE, Bernard LAGRANGE, Mmes Marie-Claire GUILLAUME, Claudette LAUBEPIN, Catherine ANSART, Clotilde BROUSSE-BERGERET, Jill LABRANCHE, Monique BOUCHET, Conseillers Municipaux,

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

M. Michel BOIGUES, Conseiller Municipal (a donné pouvoir à Mme Marie-Claire GILLOT)

M. Ralph TIRTAINE, Conseiller Municipal (a donné pouvoir à M. Robert LORGES)

M. Romain CARRE a été élu secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 FEVRIER 2010

Lecture en est faite par M. Jean-Pascal MONIN, Maire, et il est adopté à l'unanimité.

EXAMEN DES RAPPORTS

1 - CONVENTION AVEC LES COMMUNES DE CORMOT-LE-GRAND ET VAUCHIGON POUR LA GESTION DU CIMETIERE

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de convention entre la commune de Nolay et les Communes de Cormot-le-Grand et de Vauchignon concernant la gestion du cimetière.

Il autorise le Maire à signer cette convention.

2 È RETROCESSION A LA COMMUNE DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT « RESIDENCE MAX MONTHELIE »

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'acte de cession à intervenir entre la Ville et la société Coop Castors Habitat Bourgogne (CCHB) relatif à la rétrocession à la Commune de la parcelle cadastrée section D numéro 685 constituant la voirie du lotissement « Résidence Max Monthélie », moyennant le euro symbolique.

Les frais notariés seront à charge de la société CCHB.

3 È ETUDE DE FAISABILITE POUR LA REALISATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de passer commande au bureau Energico, de l'étude de faisabilité d'une chaufferie bois communale, moyennant le coût hors taxes de 5 200 ” .

Il sollicite auprès de l'ADEME une subvention, à hauteur de 70 % du coût hors taxes de cette étude.

Le montant de l'étude de faisabilité sera financé au moyen des crédits inscrits au budget primitif 2010.

4 È AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE RENCONTRE EXTERIEUR SIS LIEUDIT « LES AUBUES »

Après un vote à main levée (18 voix pour, 1 abstention), le Conseil Municipal décide de poursuivre l'aménagement d'un espace de rencontre extérieur sur le terrain acquis par la Commune en 2009 sis lieudit « Les Aubues », cadastré section ZN numéros 131 et 132 et D n° 268, 269, 270, 271 et 866.

Il décide de reporter le lancement de la consultation relative à la maîtrise d'œuvre à une date ultérieure.

5 È AMENAGEMENT DE LA RUE SAINT-PIERRE

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de lancer l'opération d'aménagement de la rue Saint-Pierre.

Il décide de recruter un maître d'œuvre pour cette opération, dans le cadre de la procédure prévue à l'article 74 . Il du code des marchés publics. Le montant du marché étant inférieur à 206 000 " H.T., la procédure adaptée est retenue comme mode de dévolution.

Le financement de la dépense de maîtrise d'œuvre est inscrit au budget primitif 2010.

6 È SINISTRE PLACE CATTIN : INDEMNISATION DES EPOUX THIBERT AU TITRE DU PREJUDICE MORAL ET DU PREJUDICE MOBILIER

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le protocole d'accord à venir avec M. Louis THIBERT transigeant sur le préjudice moral et le préjudice mobilier de M. THIBERT, suite à l'effondrement de sa maison d'habitation sise 8 rue Saint-Pierre consécutivement au sinistre survenu place Cattin le 8 mars 2008.

7 È DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT 2008 DES AMENDES DE POLICE

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite l'affectation du produit des amendes de police résultant de la répartition 2009 aux travaux de sécurité visés ci-dessous, dont le coût est estimé à 4 496 " H.T.

- Aménagement de sécurité sur la voie communale dite les Vénères
Coût estimatif : 1 700 " H.T.
- Pose de 9 barrières de sécurité et de 6 potelets
Coût estimatif : 2 487, 15 " H.T.
- Pose de deux plaques de rue, rue de la Poste
Coût estimatif : 308, 85 " H.T.

8 È DEMANDE DE CONCOURS FINANCIER DU CONSEIL GENERAL DANS LE CADRE DU PLAN DE SOUTIEN A L'ECONOMIE AU TITRE DE 2010

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les projets de réfection de toiture programmés au titre de 2010 dans les bâtiments communaux ainsi que leurs coûts respectifs arrêtés globalement à la somme de 17 474, 68 " H.T.

Il sollicite la subvention du Conseil Général au titre du plan de soutien à l'économie locale, à hauteur de 50 % d'une dépense plafonnée à 20 000 " H.T., soit 8 737, 34 " conformément au plan de financement présenté.

Le Conseil Municipal décide la réalisation des travaux sous réserve de l'obtention de l'aide sollicitée.

La dépense est inscrite en section d'investissement du budget primitif 2010 de la commune.

9 È REALISATION D'UN PRÊT PHARE DE 436 940 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT D'UNE OPERATION D'EXTENSION DE 15 PLACES DU FOYER MUTUALISTE ROCHEFORT LAVIROTTE

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide que pour le financement de l'opération d'extension de 15 places du foyer mutualiste Rochefort Lavirotte, le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations, un emprunt d'un montant de 436 940 " et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Périodicité des échéances : annuelles

Durée totale du prêt : 25 ans

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date de effet du contrat

+ 0, 60 pbd (actuellement 1, 85 %)

Taux annuel de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à la date de effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A).

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Il autorise à cet effet le Maire à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

10 È REALISATION D'UN PRÊT PLS DE 541 000 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPÔTS ET DES CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT D'UNE OPERATION D'EXTENSION DE 15 PLACES AU FOYER MUTUALISTE ROCHEFORT LAVIROTTE

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide que pour le financement de l'opération d'extension de 15 places du foyer mutualiste Rochefort Lavirotte, le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations, un emprunt d'un montant de 541 000 " et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat

+ 1,16 pdb (actuellement 2,41 %)

Périodicité des échéances : annuelles

Taux annuel de progressivité des échéances : de 0 % (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)

Révisibilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Durée totale du prêt : 25 ans.

Il autorise à cet effet le Maire à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

11 È BUDGET ANNEXE DE L'IMMEUBLE DE PARIS : COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Compte Administratif du budget annexe de l'immeuble de Paris pour l'exercice 2009 fait apparaître les résultats suivants :

- RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Résultat de l'exercice : + 72 575 "
- Résultat de l'exercice précédent : + 75 920,99 " dont une part de 32 117,03 " affectée à l'investissement

Soit un résultat de clôture de + 116 378,96 " .

- RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Résultat de l'exercice : - 24 892,34 "
- Résultat de l'exercice précédent : - 32 117,03 "

Soit un résultat de clôture de - 57 009,37 " .

Le résultat global de clôture ressort donc à + 59 369,59 ” .

Le Conseil Municipal, adopte par 18 voix pour le Compte Administratif du Budget Annexe de l'immeuble de Paris pour l'exercice 2009.

12 È BUDGET ANNEXE DE L'IMMEUBLE DE PARIS : COMPTE DE GESTION 2009 DU RECEVEUR

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2009 du Receveur du Budget Annexe de l'immeuble de Paris, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif de la commune.

13 È BUDGET ANNEXE DE L'IMMEUBLE DE PARIS : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2009

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat excédentaire 2009 de la section de fonctionnement comme suit :

- 57 009,37 ” au compte 1068 pour la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;
- 59 369,59 ” (solde) au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté.

14 È BUDGET ANNEXE DE L'IMMEUBLE DE PARIS : BUDGET PRIMITIF 2010

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2009 de l'immeuble de Paris.

La section de fonctionnement seéquilibre, en dépenses et en recettes à la somme de 479 370 ” tandis que la section d'investissement seéquilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 237 009 ” .

15 È BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LES RESIDENCES DU MOULIN LARCHE » : COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Compte Administratif du budget annexe du lotissement du Moulin Larché pour l'exercice 2009 fait apparaître les résultats suivants :

- RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :
 - Résultat de l'exercice : - 11 190, 27 ”
 - Résultat de l'exercice précédent : + 536 411, 94 ”

Soit un résultat de clôture de + 525 221, 67 ” .

- RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Résultat de l'exercice : 0
- Résultat de l'exercice précédent : - 319 023, 46 ”

Soit un résultat de clôture de . 319 023, 46 ” .

Le résultat global de clôture ressort donc à + 206 198, 21 ” .

Le Conseil Municipal, adopte par 18 voix pour le Compte Administratif du Budget Annexe du lotissement « Les Résidences du Moulin Larché » pour l'exercice 2009.

16 È BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LES RESIDENCES DU MOULIN LARCHE » : COMPTE DE GESTION 2009 DU RECEVEUR

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2009 du Receveur du Budget Annexe du lotissement « Les Résidences du Moulin Larché », dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif de la commune.

17 È BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LES RESIDENCES DU MOULIN LARCHE » : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2009

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat excédentaire 2009 de la section de fonctionnement comme suit :

- 525 221, 67 ” au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté.

18 È BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LES RESIDENCES DU MOULIN LARCHE » : BUDGET PRIMITIF 2010

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2009 du lotissement « Les Résidences du Moulin Larché ».

La section de fonctionnement sequilibre, en dépenses et en recettes à la somme de 525 221,67 ” tandis que la section d'investissement sequilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 319 023,46 ” .

19 È BUDGET ANNEXE DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACTIVITE DE JOUR : COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Compte Administratif du budget annexe de l'Établissement d'Activité de Jour pour l'exercice 2009 fait apparaître les résultats suivants :

- RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :
 - Résultat de l'exercice : + 12 438, 63 "
 - Résultat de l'exercice précédent : + 42 261, 06 " dont une part de 27 603, 79 " affectée à l'investissement.

Soit un résultat de clôture de + 27 095, 90 " .

- RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :
 - Résultat de l'exercice : - 1 103, 75 "
 - Résultat de l'exercice précédent : - 27 603, 79 "

Soit un résultat de clôture de . 28 707, 54 " .

Le résultat global de clôture ressort donc à . 1 611, 64 " .

Le Conseil Municipal, adopte par 18 voix pour le Compte Administratif du Budget Annexe du lotissement « Les Résidences du Moulin Larché » pour l'exercice 2009.

20 È BUDGET ANNEXE DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACTIVITE DE JOUR : COMPTE DE GESTION 2009 DU RECEVEUR

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2009 du Receveur du Budget Annexe de l'Établissement d'Activité de Jour dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif de la commune.

21 È BUDGET ANNEXE DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACTIVITE DE JOUR : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2009

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat excédentaire 2009 de la section de fonctionnement comme suit :

- 27 095, 90 " au compte 1068 pour la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

22 È BUDGET ANNEXE DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACTIVITÉ DE JOUR : BUDGET PRIMITIF 2010

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2009 de l'Établissement d'Activité de Jour.

La section de fonctionnement se équilibre, en dépenses et en recettes à la somme de 66 689 " tandis que la section d'investissement se équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 58 564 " .

23 È BUDGET ANNEXE DU FOYER MUTUALISTE ROCHEFORT LAVIROTTE : COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Compte Administratif du budget annexe du Foyer Mutualiste Rochefort Lavirotte pour l'exercice 2009 fait apparaître les résultats suivants :

- RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Résultat de l'exercice : + 154 718, 40 " ;
- Résultat de l'exercice précédent : - 10 241, 19 " .

Soit un résultat de clôture de + 144 477, 21 " .

- RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Résultat de l'exercice : + 34 270, 76 " ;
- Résultat de l'exercice précédent : - 167 569, 19 " .

Soit un résultat de clôture de . 133 298, 43 " .

Le résultat global de clôture ressort donc à + 11 178,78 "

Le Conseil Municipal, adopte par 18 voix pour le Compte Administratif du Budget Annexe du Foyer Mutualiste Rochefort Lavirotte pour l'exercice 2009.

24 È BUDGET ANNEXE DU FOYER MUTUALISTE ROCHEFORT LAVIROTTE : COMPTE DE GESTION 2009 DU RECEVEUR

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2009 du Receveur du Budget Annexe du Foyer Mutualiste Rochefort Lavirotte dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif de la commune.

25 È BUDGET ANNEXE DU FOYER MUTUALISTE ROCHEFORT LAVIROTTE : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2009

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat excédentaire 2009 de la section de fonctionnement comme suit :

- 144 477, 21 " au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté.

26 È BUDGET ANNEXE DU FOYER MUTUALISTE ROCHEFORT LAVIROTTE : BUDGET PRIMITIF 2010

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2009 du Foyer Mutualiste Rochefort Lavirotte.

La section de fonctionnement se relève, en dépenses à la somme de 197 388 " et en recettes à la somme de 300 477 " .

La section d'investissement seéquilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 129 663 " .

27 È BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Compte Administratif du budget principal pour l'exercice 2009 fait apparaître les résultats suivants :

- RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Résultat de l'exercice : + 351 920, 03 " ;
- Résultat de l'exercice précédent : + 731 681,19 " dont une part de 638 456, 39 " affectée à l'investissement.

Soit un résultat de clôture de + 445 144, 83 " .

- RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Résultat de l'exercice : + 306 260, 69 " ;
- Résultat de l'exercice précédent : - 638 456, 39 " ;

Soit un résultat de clôture de - 332 195, 70 " .

Le résultat global de clôture ressort donc à + 112 949,13 " .

Le Conseil Municipal adopte par 18 voix pour le Compte Administratif du Budget Principal pour l'exercice 2009.

28 È BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION 2009 DU RECEVEUR

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2009 du Budget Principal du Receveur, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif de la commune.

29 È BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2009

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat excédentaire 2009 de la section de fonctionnement comme suit :

- ▣ 332 195, 70 " au compte 1068 pour la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;
- ▣ 112 949, 13 " (solde) au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté.

30 È BUDGET PRINCIPAL : TAUX DES TAXES LOCALES, SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET BUDGET PRIMITIF 2010

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir le taux des trois taxes locales aux taux suivants pour l'année 2010 :

- taxe d'habitation : 8, 68 %
- foncier bâti : 14, 84 %
- foncier non bâti : 48, 61 %

Après un vote à main levée (14 voix pour, 5 abstentions), il décide de la répartition des subventions aux associations conformément à l'exposé de M. BARBRY, rapporteur

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2009 du budget principal dont la section de fonctionnement s'équilibre, en dépenses et en recettes à la somme de 1 771 513 " tandis que la section d'investissement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 1 404 349 " .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H45 heures.